



EUROPEAN PARLIAMENT

**DIRECTORATE-GENERAL FOR EXTERNAL POLICIES OF THE  
UNION  
DIRECTORATE B**

**- POLICY DÉPARTMENT -**

**NOTE DE DOSSIER**

**ASEAN INTER-PARLIAMENTARY ORGANISATION (AIPO)**

**Abstract:**

**En préparation à la 26eme assemblée générale de l'AIPO qui se tiendra à Vientiane du 18 au 23 Septembre 2005, la note fournit une analyse politique sur la pertinence et l'importance de l'AIPO , tant au niveau régional que par rapport à l'Union européenne**

Cette note a été demandée par le Secrétariat des Délégations Inter-parlementaires non-Europe du Parlement européen.

Le présent document est publié dans les langues suivantes: Français

Auteur: Xavier Nuttin

Pour obtenir des copies, veuillez vous adresser par: E-mail: [xnuttin@europarl.eu.int](mailto:xnuttin@europarl.eu.int)

Bruxelles, Parlement européen, 12 Septembre 2005

Les opinions exprimées sont celles de l'auteur et ne reflètent pas nécessairement la position du Parlement européen.

## ASEAN INTER-PARLIAMENTARY ORGANISATION (AIPO)

### 26eme ASSEMBLEE GENERALE

VIENTIANE , RDP LAO , 18 au 23 Septembre 2005

#### 1. Origine et objectifs

L'AIPO, créée en 1977, réunit des membres des Parlements Nationaux des Etats membres de l'ANASE (ASEAN) soit la Malaisie, la Thaïlande, l'Indonésie, les Philippines, Singapour, le Cambodge, le Laos et le Vietnam. Les deux autres membres de l'ANASE n'ayant pas d'organes parlementaire (Sultanat de Brunei) ou une assemblée suspendue par le Gouvernement (Myanmar) ont le statut d'observateur spécial participant à toutes les activités.

Suivant ses statuts, les buts et objectifs de l'AIPO sont les suivants :

- + promouvoir la coopération interparlementaire parmi les Parlements des Etats Membres de l'ANASE
- + promouvoir la coopération entre l'AIPO et les autres parlements ou organisations parlementaires régionales et internationales
- + faciliter la réalisation des objectifs de l'ANASE
- + garder les membres de l'AIPO informés des actions menées par chaque Parlement membre dans la réalisation des buts de l'AIPO

## 2. Pertinence et importance pour la région du sud-est asiatique

La mise en place de l'AIPO, dix ans après la Déclaration de Bangkok en Août 1967 créant l'ANASE, participe d'un processus d'intégration régionale qui progresse lentement en Asie du Sud-Est. L'ANASE s'est concentrée principalement (et avec un certain succès) sur l'intégration économique et la réduction de l'écart de développement entre ses membres qui reste un frein majeur à cette intégration. Le sommet de Bali en 2003 a marqué la volonté d'élargir cette intégration aux aspects de sécurité et sociaux en décidant de créer trois piliers pour former l'ASEAN Community (communauté économique; communauté de sécurité; communauté socio-culturelle). Les aspects de sécurité ont ainsi pris place sur l'agenda comme le montrent l'adoption en Novembre 2004 d'un Plan d'Action pour l'ASEAN Security Community et les débats de l'Asean Regional Forum (créé en 1994, l'ARF a pour objet la promotion du dialogue sur la sécurité et la coopération politique; l'Union européenne y participe en tant que "dialogue partner"). L'ANASE montre donc certains signes d'un frémissement de volonté politique.

Tout comme l'ANASE, l'AIPO fonctionne sur le principe (inscrit dans la Charte de l'ANASE) de "non-interférence" dans les affaires intérieures de ses membres ce qui limite forcément les débats. Une légère évolution semble toutefois se dessiner depuis deux ans comme l'indique les pressions exercées avec succès sur le Myanmar pour qu'il renonce à assumer la présidence de l'ANASE en 2006. Les discussions ont lieu au sein de trois comités principaux : affaires politiques; affaires économiques et affaires sociales. Tous ces forums de discussion jouent un rôle non négligeable dans la promotion de réseaux régionaux mais, contrairement au processus d'intégration de l'Union européenne, n'opèrent pas sur base de décisions et de lois légalement contraignantes qui peuvent réduire la marge de manoeuvre des Etats. En fait l'approche asiatique est historiquement et culturellement basée sur une approche de réseaux, favorisant le dialogue et la consultation, plutôt que sur la mise en place d'institutions formelles. A chacun sa méthode.

D'autre part certaines des institutions parlementaires au sein de l'ANASE ne jouent pas encore pleinement leur rôle : la démocratie est en marche mais du chemin reste à faire. Les Assemblées nationales du Laos et du Vietnam ne comprennent pas de représentants de partis d'opposition puisque ces pays vivent sous le régime du parti unique. Au Cambodge, à Singapour, en Malaisie, le débat démocratique est encore limité. Même en Thaïlande certains observateurs s'inquiètent de la dérive autocratique du premier ministre Thaksin. Le rôle et le poids des parlements de l'ANASE peut et doit encore progresser et nécessite un soutien sans faille du monde démocratique.

Ce qui est certain c'est que tant l'ANASE que l'ARF que l'AIPO permettent , en plus des aspects liés au développement du commerce et de stratégies économiques, d'aborder des domaines qui de par leur nature éminemment globale ne peuvent être traités efficacement que dans le cadre d'une coopération régionale et internationale, tels que l'environnement et la biodiversité; les maladies (malaria, sida); le trafic de drogue; le crime organisé ; le terrorisme; le trafic d'êtres humains ou le blanchiment d'argent.

Il y a eu dans le passé une tentative de création d'un Parlement de l'ANASE. L'AIPO dans une résolution votée en 2003 lors de la 24eme Assemblée Générale, a considéré

que l'ASEAN n'était pas encore prête pour considérer un tel pas. L'idée ne fut toutefois pas enterrée puisque l'agenda de la 26ème Assemblée qui aura lieu en Septembre 2005 prévoit, dans le cadre des discussions du Comité des affaires organisationnelles, que la Délégation Thaïlandaise fera rapport sur la dernière réunion du comité d'études créé pour examiner la possibilité d'établir un tel Parlement. Il sera intéressant de voir les progrès faits depuis 2003 dans ce sens qui seront révélateurs de la volonté d'aller ou non au-delà de l'intégration économique.

En conclusion bien que son importance au niveau régional soit encore relative, l'AIPO et ses objectifs sont pleinement pertinents au regard de l'évolution du contexte politique en Asie du Sud-Est. Son rôle sera amené à croître dans le futur surtout si un accord peut être obtenu sur sa transformation en Parlement de l'ANASE .

### 3. Pertinence et importance pour l'Union européenne

L'Union européenne soutient le rapprochement entre les pays et les processus d'intégration régionale pour leurs aspects positifs tant au niveau paix, sécurité et stabilité que pour le développement socio-économique grâce à l'accroissement des échanges commerciaux favorisé par l'intégration. La stratégie régionale de l'UE vis à vis de l'ANASE telle qu'explicitée dans la Communication de la Commission de Juillet 2003 pour un nouveau partenariat UE-ANASE se concentre sur ce point majeur : le soutien à l'intégration régionale et le dialogue de région à région. Les objectifs de l'ANASE et de l'AIPO sont donc parfaitement en ligne avec les politiques de l'UE.

Le développement d'un pôle fort dans le sud-est asiatique, même si ses institutions sont encore relativement faibles (voir ci-dessus) contribue également à la stratégie européenne d'un monde multi-polaire, stratégie partagée par l'ANASE. Un accroissement de nos relations, de type région à région, améliore notre visibilité (encore très faible à ce jour en Asie) et peut faire contrepoids à l'influence des autres puissances (Chine, USA, Japon) qui concluent des accords bilatéraux importants avec l'ANASE. L'importance de cette région n'est plus à démontrer (c'est la région économiquement la plus dynamique au monde avec la Chine) et elle devient de plus en plus assertive : la tenue en Décembre prochain du premier East Asia Summit à Kuala Lumpur (regroupant les pays de l'ANASE, la Chine, le Japon, la Corée du Sud et l'Inde à l'exclusion des Etats-Unis) en est une nouvelle preuve (dans son discours du 23 Juillet dernier à la réunion de l'ARF, Javier Solana a soutenu cette initiative et proposé de discuter des modalités possibles d'association entre l'UE et ce sommet). Déjà au début des années 90 une tentative similaire (le East Asian Economic Caucus - EAEC) avait été lancée par le Premier ministre malaisien de l'époque, Mohamed Mahathir. Elle avait avortée suite à l'opposition des Etats-Unis qui avaient convaincu le Japon de ne pas s'y associer.

Au delà, et en plus de ses relations avec les Parlements Nationaux, le PE pourrait soutenir activement la mise en place d'un Parlement de l'ANASE. Le développement de relations de région à région au niveau parlementaire rentre en effet entièrement dans la stratégie de l'UE et donnerait un signal fort de soutien au processus démocratique.